

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-036

OBJET : FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de monsieur Fabien DELVALLET, maire.

Etaient présents :

Fabien DELVALLET,
Maire,

GALLET Florence, BERTRAND Thomas, TUQUET Ingrid, PENZA Cyril, MARTIN Caroline, SOUFFLARD Christopher, BAUDSON Virginie

Adjoins au maire,

HAGUET Pierre-Marie, ROUX Laure, KNEPPER Raymond, DELLAVITE Christophe, BRIAND-LUCAS Audrey, CECCARELLO Sandrine, LARTAUD Patrick, JOUSSELIN Alison, BABAKWANZA Babo, RODEZE Nadia, CARON Amandine, BENAHMED Medhi, GRESSIER Sandrine, LE CLÉGUÉREC Morgane, GENNARINO Stéphane, VANDENBROCK Damien, MERLINAT Aurélie, BAUER Alicia

Conseillers municipaux,

Était représenté :

GEORGES Ronald, représenté par DELVALLET Fabien

Secrétaire de séance : Madame Ingrid TUQUET

Date de convocation : 14 avril 2026

Date de l'affichage : 14 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 26

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 27

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-15 et suivants,

Vu la loi 2021 -1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021,

Vu la délibération 2026-034 d'adoption du budget primitif,

Considérant que les associations tiennent une place importante dans la commune, contribuent à son identité, améliorent le cadre de vie de la population, participent pour beaucoup d'entre elles à l'animation de la vie locale,

Considérant les documents budgétaires prévisionnels pour l'année 2026 présentés par les associations et les demandes de subvention correspondantes,

Vu l'annexe jointe à cette décision récapitulant l'ensemble des subventions 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Ingrid TUQUET, Maire-adjoint en charge de la vie associative et de l'évènementiel, **à la majorité (23 voix pour, 1 abstention : Mme Tuquet)**. Monsieur. Soufflard, Madame Baudson et Monsieur Knepper, présidents d'associations ne prennent pas part au vote.

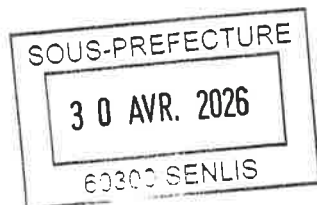
APPROUVE Le versement d'un crédit global de 30 000 € pour les subventions aux associations concernant l'année 2026 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

La secrétaire de séance,



Ingrid TUQUET



Fait, délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le maire de Cires-lès-Mello,



Fabien DELVALLET
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en sous-
préfecture
Et de la publication le

30 AVR. 2026

60300 SENLIS

commune de

Cires-lès-Mello

Associations Coopératives scolaires	Montant subvention de fonctionnement
Acte Impro	260,00 €
ALR	780,00 €
Amicale sportive sapeurs pompiers	340,00 €
APEEPT	490,00 €
Association du comité des fêtes	310,00 €
Association du comité de jumelage	750,00 €
Association Sportive Parents d'Elèves	245,00 €
Cir'escalade	1 820,00 €
Compagnie d'Arc Cires les Mello	465,00 €
Familles rurales	710,00 €
FJEP	2 300,00 €
Hand Cires Loisir	150,00 €
Jump à Cires	610,00 €
L'Ascipathique	935,00 €
Les cavaliers de l'escale	1 750,00 €
MAM des petits pandas	100,00 €
Randonnées ciroises	465,00 €
Senlis tennis de table	475,00 €
Tennis club Cires/Balagny	695,00 €
Société tir à la carabine	950,00 €
Truite CLM	235,00 €
UNAAPE	340,00 €
UNC	570,00 €
USCM	3 650,00 €
Véloclub cirois	440,00 €
Sous total associations	19 835,00 €
Coopérative scolaire Ecole Maternelle Centre	900,00 €
Coopérative scolaire Ecole Elémentaire JDF	1 800,00 €
Coopérative scolaire Primaire Rosa Parks	1 800,00 €
Sous total coopératives scolaires	4 500,00 €
Dotation non fléchée subvention exceptionnelle	3 887,00 €
Remboursement frais d'électricité USCM	1 778,00 €
Sous total subvention exceptionnelle sur dossier	5 665,00 €
TOTAL SUBVENTION 2026	30 000,00 €

